

# RÉFLEXIONS SUR LES CARACTÈRES ORIGINAUX DES PAYSAGES AGRAIRES DE L'AFRIQUE TROPICALE

Henri NICOLAÏ

## Summary

*This paper describes the main characteristics of the low-inhabited countries with shifting cultivation : fluidity, precarity, scarcity of permanent lineaments. The originality and the meaning of the « park » landscapes in Sudanese countries of West Africa (trees among the fields) are dealt with and also the threats on them which are resulting from the general population growth and the fuel needs of the city dwellers. The paper approaches the question of the impact of the ground rights (frequent lack of individual ownership). The last part is a survey of the main landscape transformations during this century.*

MOTS-CLÉS : paysage agraire africain, Afrique tropicale, évolution du paysage

KEYWORDS : African rural and agrarian landscapes, Tropical Africa, making and evolution of the landscape

Voici pour notre ami Charles Christians, ce connaisseur amoureux des campagnes européennes, quelques réflexions cursives sur les paysages des campagnes d'Afrique tropicale et spécialement d'Afrique centrale.

Ces paysages ont fait l'objet de nombreuses études depuis les premières réflexions de Jules Blache et de Jacques Richard-Molard. Le grand programme de recherches sur les systèmes agraires, dirigé dans le cadre de l'ORSTOM par Paul Péliissier et Gilles Sauner, a débouché, dans les années 1970, sur les différents fascicules de l'Atlas des structures agraires au sud du Sahara [1] et fourni ainsi des exemples précis. Jules Wilmet a fait, au début des années 1960, un premier bilan de ce qui avait été publié sur l'Afrique occidentale et centrale [26]. Avec Orner Tulippe, il a fait le point sur l'Afrique centrale en s'intéressant surtout aux systèmes agraires et aux techniques de production [25]. Cependant il est encore difficile de dresser une synthèse et, pour l'Afrique centrale par exemple, depuis cette époque, nos connaissances n'ont guère progressé. On n'a pas non plus remédié de façon efficace à l'inadéquation aux cas africains du

(les concepts de finage et de terroir par exemple).

Cette contribution ne sera donc pas une étude d'ensemble mais un simple essai insistant sur ce qui distingue les paysages agraires africains des paysages européens, sur ce qui en fait l'originalité et sur les facteurs qui interviennent particulièrement dans leur façonnement.

## 1. LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET DES PERCEPTIONS

Le paysage, en tant que marque sur un territoire des techniques d'une ou de plusieurs civilisations successives, ne prend généralement pas en Afrique tropicale des formes aussi construites que dans les pays européens. Les civilisations africaines ont donné naissance à des paysages différents. On peut se demander pourtant si des phénomènes de convergence, comme diraient les biologistes, résultant de nécessités fonctionnelles semblables, n'ont pas donné des formes du même type. On a recherché ainsi s'il n'y avait pas en Afrique des paysages analogues à certains paysages-types européens. On a cité l'openfield sérér au Sénégal, le bocage bamiléké au Cameroun centre-occidental, les paysages de terrasses des monts Mandara au Cameroun septentrional. Incontestablement ces similitudes sont étonnantes mais elles sont exceptionnelles. Trop insister sur elles risque de faire oublier les différences fondamentales entre paysages européens et paysages africains.

La perception des paysages agraires africains a varié avec l'évolution des points de vue, parfois des jugements, portés sur l'agriculture africaine. Au cours des trente dernières années, on est passé de l'image d'une agriculture « primitive » à celle d'une « écoculture ». Les agronomes officiels coloniaux- mais nombre d'agronomes locaux leur ont emboîté le pas - soucieux avant tout de production accrue et de modernisation, avaient développé la première image. La seconde, dont un des initiateurs fut l'agronome Pierre de Schlippé [8], a été adoptée par les anthropologues et par de nombreux géographes. La

perception d'une agriculture fruste, aux techniques arriérées et de faible efficacité a fait place à celle d'une agriculture subtile, apte à tirer parti de la diversité des niches écologiques et de la variabilité des espèces cultivées. Au fond, alors qu'on considérait qu'il fallait faire table rase d'une agriculture surannée pour lui substituer des techniques modernes, certains ne sont pas loin de penser aujourd'hui que l'agriculture africaine est le modèle le mieux adapté aux exigences des milieux dans lesquels elle s'exerce, ce qui avait d'ailleurs été avancé à plusieurs reprises auparavant. Cette idée implique que les paysages ruraux se conforment étroitement aux indications physiques (écologiques) du territoire, ce qui est manifestement une vision excessive.

Il est dangereux de généraliser. Le volume que la nouvelle Géographie Universelle Reclus consacre à l'Afrique tropicale, en s'intitulant « les » Afriques noires, met l'accent sur la diversité. Mais essayons le malgré tout. On peut ainsi, dans une première étape, comme le font d'ailleurs la plupart des ouvrages qui esquissent cette question, distinguer d'une part les espaces où prédomine une agriculture itinérante sur brûlis, associée à l'absence de toute forme de propriété individuelle de la terre et d'autre part les espaces où s'appliquent *des* techniques plus intensives souvent associées à des amorces de propriété privée. Cette distinction oppose en même temps le plus souvent des espaces faiblement peuplés et des espaces plus densément occupés. Nous laisserons de côté le cas des espaces exploités uniquement par des sociétés pastorales nomades.

## 2. LES PAYSAGES PEU PEUPLÉS DES AGRICULTURES ITINÉRANTES

### 2.1. La notion d'agriculture itinérante

Est-il nécessaire de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une agriculture « nomade » (l'expression a encore cours dans certaines publications) mais d'une agriculture où les paysans, chaque année, ouvrent une nouvelle parcelle dans la savane ou la forêt, pour remplacer une parcelle cultivée depuis une ou plusieurs années qui est alors abandonnée ? Ce déplacement des champs se fait à l'intérieur du domaine sur lequel les groupes (familles, clans, lignages) constituant le village ont des droits, que nous qualifierons grossièrement de fonciers.

### 2.2. Traits communs aux paysages d'agriculture itinérante

Les techniques sont uniquement manuelles. Pas de machine ni pour le traitement du sol, ni pour la récolte, ni pour le transport. On porte sur le dos ou sur la tête. Donc pas de routes mais de simples sentiers. Faible

densité de population ce qui permet sans problème de déplacer les champs d'une année à l'autre, voire même de déménager le village lorsque le chef change, qu'une scission se produit, que les maisons deviennent trop

vétustes, que des incidents fâcheux ont fait considérer

le site comme inhospitalier ou maléfique ou tout simplement parce que les champs en viennent à être trop loin des habitations. L'absence de toute propriété privée de la terre facilite ces glissements. Tels sont les traits habituellement reconnus à ce type d'agriculture.

Un autre caractère fréquent est la négligence des fonds de vallée, les cultures se faisant le plus souvent sur les pentes. Cette négligence est liée à l'absence de maîtrise des milieux humides aussi bien par drainage que par irrigation. Dans les parties les plus humides de la cuvette congolaise, autour du confluent de l'Ubangi, de la Ngiri et du Congo, on construit simplement des buttes sur lesquelles on plante le manioc. Pourtant on sait élever de petits barrages lorsqu'il s'agit, au moment de la baisse des eaux, de retenir les poissons dans des cuvettes où on pourra les puiser. Il faut rappeler aussi que, de façon générale, la négligence des fonds de vallée s'est renforcée quand les autorités coloniales ont vu dans ces lieux, gîtes de glossines transmettant la maladie du sommeil, d'anophèles transmettant la malaria et de simulies diffusant l'onchocercose, un milieu redoutable pour la santé des populations et en ont interdit pendant longtemps l'occupation, déplaçant même les hommes qui vivaient trop près des rivières.

Dans *un* tel système, la caractéristique essentielle des paysages est la faiblesse des éléments permanents. Les espaces « sauvages » prédominent. Même les sentiers ne sont pas fixés une fois pour toutes. Peu de repères ou de signes qui frapperaient l'observateur. Ce n'est pas qu'il n'y ait aucune organisation. Pour les habitants, il y a des limites précises, des répartitions spatiales des droits, spécialement des droits de chasse et cueillette. Mais on ne peut les percevoir directement Il y a même parfois des lieux qui sont chargés de pouvoirs particuliers et dont la disposition par rapport aux maisons et aux champs s'inscrit dans une conception cosmogonique de l'espace. Ainsi chez les Dogon du Mali. Mais cette structure n'est pas directement visible dans le paysage. Des éléments qui pourraient avoir quelque analogie formelle avec les croix qui délimitent certains terroirs dans des campagnes européenne sont les petits huttes abritant des fétiches à l'entrée de certains villages ou des arbres et des bosquets auxquels sont reconnus des caractères sacrés.

### 2.3. Paysage en îlots des régions forestières

C'est dans la forêt que la précarité de la marque humaine est la plus sensible. Le village, avec ses maisons dressées entre des souches ou des morceaux de troncs encore debout, est caché dans la végétation. Quelques maigres surfaces de potagers entre les cases. L'observateur a parfois l'impression que la forêt se resserre autour des maisons et qu'elle est décidée à les englober. Ce qui est vrai d'ailleurs puisque le village quitte son site après une période plus ou moins longue pour s'installer un peu plus loin. Même impression pour les champs qui se dégagent à peine de la forêt. Elle est renforcée par l'aspect de fouillis végétal que donnent les cultures mélangées et le caractère ligneux des plants de manioc.

Les espaces cultivés ont des aspects d'autant plus changeants que - cette remarque vaut aussi pour les territoires de savane - la succession des cultures n'est pas déterminée avec rigidité au départ, comme P. de Schlippé l'a bien montré, dans d'autres régions, pour les Zande [8], [9] et aussi pour les Logo et même les Rundi. Elle dépend des circonstances : réussite plus ou moins grande de la culture en tête de rotation suite aux vicissitudes climatiques par exemple ou à une estimation préalable erronée de la qualité du sol; besoin de se procurer une plante dont la culture n'a pas bien donné sur la parcelle qui lui avait été consacrée; besoins fluctuants du marché.

Les nuances du paysage en région forestière sont peut-être plus sensibles au botaniste qu'au géographe. Différents types d'associations forestières caractérisent en effet des espaces qui ont été naguère cultivés et correspondent chacun à une certaine ancienneté de l'abandon. Ces forêts secondaires, où se feront souvent de préférence les nouveaux défrichements, comportent des caractères qui résultent d'activités de cueillette et d'interventions délibérées. Le cas le plus net est celui des palmeraies. Ces forêts riches en *Elaeis guineensis*, que les botanistes préfèrent appeler « palmeraies spontanées » plutôt que « palmeraies naturelles », s'observent non loin des villages et sont généralement le résultat d'une sélection d'origine humaine. Nous en avons décrites dans le Kwilu [16]. Cette sélection est davantage une protection de l'espèce choisie que l'élimination d'espèces concurrentes. Dans la forêt secondaire, dès que l'*Elaeis*, arbre de lumière, atteint une certaine taille, il est l'objet d'un entretien régulier. Le pied est dégagé, le tronc, débarrassé des vieilles palmes. L'homme, qui l'a ainsi entretenu, en devient le propriétaire et pourra y prélever les fruits ou recueillir le vin. La dissémination des palmiers autour des villages est due souvent tout simplement au jet des noyaux des fruits de palme avant la préparation de l'huile. Mais des mécanismes délibérés peuvent assurer la régénération de la palmeraie. Chez les Guéré-

Nidrou, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire [24], il est interdit d'entrer dans le village proprement dit avec un régime de fruits. Celui-ci doit être égrappé sur place dans la palmeraie. Ainsi quelques fruits tomberont lors de l'opération ou lors du portage et donneront de nouvelles pousses.

Il est rare que la protection du palmier aboutisse à un paysage plus proche de celui d'une plantation que de celui d'une forêt. Cependant il en est un exemple remarquable dans le Bénin, à l'embouchure de l'Ouémé, sur les sables littoraux [17]. Les autres arbres ont été éliminés et les palmiers s'élèvent dans une sorte de parc aéré, au-dessus d'un tapis de graminées. La survie de ce paysage est aujourd'hui d'ailleurs fort compromise.

### 2.4. Les paysages des régions de savane

En savane, dans les régions d'agriculture itinérante, la précarité reste l'élément le plus fréquent. Dans les pays peu peuplés, l'herbe donne l'impression d'un pouvoir de reconquête aussi fort que celui de l'arbre dans les pays forestiers. Ce sont à nouveau les paysages « sauvages » ou « naturels » qui paraissent l'emporter. La « brousse » occupe la plus grande partie de la surface visible. Mais les champs et les maisons (villages et hameaux) se voient mieux que dans la forêt. Les champs s'organisent parfois en blocs continus et tranchent par leurs contours géométriques. Ils tranchent mieux encore si le sol a subi une préparation sous la forme de buttes ou de billons. L'œil exercé reconnaît d'ailleurs, dans les espaces « sauvages », la végétation caractéristique des jachères et peut même les dater grossièrement. Les choses se voient mieux parfois sur la photo aérienne qu'au niveau du sol. Ainsi un paysage de « chitimene », en Zambie ou aux confins méridionaux du Shaba - expression d'une intensivité extrême puisque le système consiste à rassembler en quelques meules les branchages et les troncs ramassés sur une vaste surface, de les y brûler puis d'y semer de l'éleusine - donne sur la photo un piquetage de petits cercles. Comme le chitimene ne se pratique pas vraiment dans une savane mais plutôt dans une forêt claire, forme dégradée et plus ouverte de la forêt tropicale, il est donc ainsi normalement mieux visible d'avion [22].

Les abords du village donnent une impression de plus grande stabilité avec leurs arbres fruitiers et leurs surfaces potagères. Certes les villages peuvent se déplacer mais on reconnaît aisément leur site antérieur au bouquet d'arbres fruitiers et de palmiers qui en marque souvent l'emplacement ou à des champs un peu différents, portant des cultures répétées grâce à l'enrichissement du sol en déchets domestiques.

Dans la mosaïque de savanes et de forêts qui entoure la grande forêt équatoriale, le paysage est d'autant plus

malaisé à définir que les champs se répartissent aussi bien en forêt qu'en savane. Une partie du paysage cultivé est par là même plus visible que l'autre. On peut se demander d'ailleurs si, dans certains cas, cela ne traduit pas une certaine répartition de l'espace entre l'homme et la femme. En Afrique centrale tout particulièrement, on sait que le poids de la production vivrière repose surtout sur la femme comme celui de la cuisine et des activités ménagères. La terre est femelle et tout ce qui la concerne est du domaine de la femme. Mais des territoires ressortissent davantage à l'élément masculin. Pour certains groupes du Kwilu par exemple, la forêt, lieu de séjour des ancêtres et des génies, domaine de chasse, est fréquentée de façon privilégiée par les hommes. Mais la femme vient aussi y puiser de l'eau et y récolter du bois de feu et autres produits de cueillette. En principe, les sols y sont généralement meilleurs que sous les savanes des plateaux sableux. On y fait de préférence les champs de maïs. Mais les champs en forêt exigent l'intervention de l'homme qui doit abattre les arbres. Les champs en savane, qui ne connaissent pas cette intervention, sont uniquement du ressort de la femme. Aujourd'hui au Kwilu, les champs en savane se multiplient pour répondre à la demande de Kinshasa en produits alimentaires, particulièrement en cossettes de manioc. Les sols sous forêt conviendraient sans doute mieux à cette culture mais beaucoup d'hommes sont partis à la ville et les femmes, qui ne peuvent plus compter sur eux pour le défrichement, doivent étendre leurs cultures en savane [10]. Solution de facilité sans doute mais aussi conséquence de la faible participation des hommes à la production vivrière.

### 3. PAYSAGES AGRAIRES DES RÉGIONS SOUDANAISES

Des terroirs en savane, dans la zone soudanaise, ont des paysages agraires à la physionomie bien affirmée. Au Sénégal, en pays sérère, le territoire est organisé en un véritable openfield : soles délimitées par des haies vives ou mortes, une sole en céréales, une sole en jachère pâturée, avec parcage nocturne du bétail sur des parcelles clôturées, une sole en arachides, dont l'origine plus récente est l'expression d'une agriculture qui a dû se commercialiser [18].

Ailleurs, en pays mossi par exemple, au Mali ou dans le nord de la Côte d'Ivoire mais aussi en pays haoussa, au Nigéria, le paysage s'organise souvent en auréoles : un premier anneau de jardins potagers autour du village, un anneau de champs cultivés en permanence et donc fumés (l'infield décrit par des auteurs anglais), un troisième anneau de champs extensifs cette fois (l'outfield) se déplaçant d'une année à l'autre et parfois pâturés par les troupeaux en saison sèche. Au delà s'étendent des savanes d'aspects divers sauf là où la

densité de la population est suffisamment forte pour que les auréoles externes viennent à se toucher.

Les territoires soudanais et ceux de l'Afrique orientale voient, dans leurs paysages, apparaître la marque de l'élevage, activité absente des pays forestiers, avec quelques exceptions sur la côte guinéenne. Il s'agit de l'élevage des bovins. Celui des chèvres et des moutons existe un peu partout mais sous la forme d'un petit élevage domestique autour des maisons. Ce n'est que dans la zone soudanaise et sahélienne qu'il se fait sous la forme de troupeaux accompagnant parfois les bovins dans leurs transhumances. L'élevage des bovins peut exister soit indépendamment de toute relation avec l'agriculteur, soit à côté de celui-ci, soit pratiqué aussi par celui-ci. Mais existent aussi des espaces où l'élevage n'a aucune place. D'où la diversité des situations et des paysages.

## 4. L'ORIGINALITÉ DU PAYSAGE DE PARC EN AFRIQUE OCCIDENTALE

### 4.1. La notion de parc

Un aspect fondamental d'une vaste partie de l'Afrique occidentale non forestière est le grand développement de ce qu'on appellera le paysage de parc, c'est-à-dire ce paysage parsemé d'arbres sous lesquels ou à proximité desquels se trouvent les champs.

C'est souvent, mais pas nécessairement, en association avec l'élevage qu'apparaissent ces formes dont quelques variétés existent d'ailleurs aussi en Afrique centrale et orientale. Elles expriment une certaine durée dans l'occupation du territoire, au moins plusieurs dizaines d'années, pour que la sélection, consciente ou inconsciente des arbres, ait eu le temps de s'accomplir. Cela implique aussi le retour assez fréquent du champ sur la même parcelle.

L'arbre est ici un élément paysagique particulièrement fort. Il se dresse au milieu de champs de céréales ou de surfaces herbacées, parcelles au repos, parfois pâturées. C'est par exemple le parc à karité (*Butyrospermum parkii*, actuellement dénommé *Vitellaria paradoxa*, l'arbre à beurre), à néré (*Parkia biglobosa*), à tamarinier (*Tamirindus indica*), les trois espèces étant souvent associées. Ou bien le parc à *Acacia albida* ou le parc à baobab (*Adansonia digitata*) ou le parc à *Ficus des Moussey*. C'est aussi le parc à rôniers (*Borassus ethiopicum*) qu'on trouvera dans de nombreuses régions déjà guinéennes. Il y a en outre, en pays sahélien, dans la vallée du Sénégal par exemple, des peuplements d'Acacias divers, Acacias gommiers ou bien dans la plaine inondée par les crues, peuplements de gonakiers. On trouve assez loin de la région soudanaise, une variante en Afrique centrale, faite d'une savane piquetée de petits bosquets qui ne sont pas des espaces épargnés par l'agriculteur mais des espaces de

reboisement contrôlés par l'homme souvent sur le site d'un ancien village. Par exemple les bosquets du pays koukouya, sur les plateaux sableux à 200 km au nord de Brazzaville. Une variante est le nkunku du Basaire. Dans les deux cas nous avons affaire à des surfaces un peu mieux peuplées que celles qui les entourent - plus de 40 habitants au km<sup>2</sup> par exemple pour le pays koukouya.

#### 4.2. Le rôle de l'arbre

La relation de l'arbre à l'homme est évidente. L'arbre a des fonctions multiples. Il peut être un signe ou un repère. Il peut matérialiser la propriété de la terre. Mais il a aussi une fonction alimentaire soit pour l'homme soit pour les animaux. Le fruit est habituellement consommé. On extrait une matière grasse de celui de la karité. Les gousses du néré donnent une farine; les graines fermentées et agglutinées constituent le soubala, un condiment recherché. La pulpe du fruit du baobab entre dans la composition de sauces. Elais, rôniers, raphias donnent des fruits et du vin. Les arbres sahéliens fournissent du fourrage. Et ne parlons pas des usages divers : branches mortes utilisées pour la cuisine et la fabrication de charbon, matériaux de construction (le bois de rônier est réputé indestructible par les termites), fibres textiles (raphia; écorces de baobab pour des cordages), tannin, médicaments divers, etc. [19], [21].

Tous ces parcs sont le produit d'une longue occupation du territoire. Ils n'existeraient pas si l'homme n'était pas intervenu. Par exemple en protégeant les espèces qui lui convenaient. Le plus souvent les arbres ne sont ni semés ni plantés (chez certains peuples d'ailleurs, ce serait un acte sacrilège) mais l'homme, en cueillant les fruits et en jetant les graines ou en donnant des gousses à manger au bétail, favorise leur dissémination autour des lieux habités et cultivés. L'Acacia albida exige la pratique de l'élevage, le pouvoir de germination des graines étant accru par le transit dans le tube digestif de l'animal.

Comme l'écrit Paul Péliissier [19], l'arbre des parcs est donc un vieux commensal. On ne le trouve pas dans les espaces qui viennent d'être défrichés. La formation d'un parc à karité exige la longue durée puisque l'arbre ne donne pas de fruits avant quinze à vingt ans et que ses meilleures récoltes se placent entre cinquante et cent ans.

#### 4.3. Le parc, expression d'un système agricole

Ces parcs sont d'autre part l'expression d'une stratégie alimentaire. Paul Péliissier a montré que la présence du karité indiquait l'existence d'une société privée de bétail, donc dépourvue de matières grasses d'origine animale. On ne le trouvera pas en principe dans des

sociétés associant élevage et culture. Le parc à Acacia albida par contre caractérise des sociétés pratiquant élevage et agriculture céréalière. Il a permis que se forment des densités relativement élevées dans des sociétés dépourvues le plus souvent de tout pouvoir centralisé. L'Acacia albida est un arbre au comportement surprenant : il a ses feuilles pendant la saison sèche et les perd pendant la saison des pluies. Il ne gêne donc pas la culture des céréales et, en saison sèche, ses feuilles et ses fruits servent de fourrage. D'autre part il contribue à enrichir le sol en azote. Le parc à Acacia albida est particulièrement bien développé chez les Sérère au Sénégal (700 mm de pluie, 50-100 habitants par km<sup>2</sup>) ou bien chez les Brame et les Mandjak, en Guinée Bissau (1.550 mm de pluie, 100-150 habitants par km<sup>2</sup>). Il est ainsi, dans ces deux cas, associé à une forte densité de population. On trouve parfois côte à côte un parc à Acacia albida et un parc à karité. C'est que se trouvent alors juxtaposés d'une part un groupe associant élevage et culture des céréales et d'autre part un groupe d'agriculteurs céréalières sans élevage. Souvent au Burkina Faso, le parc à karité caractérise les campagnes des Mossi, celui à Acacia albida les campagnes des Dogon, par exemple. Au Cameroun, une frontière linéaire sépare d'une part la campagne Massa, sur la rive du Logone avec culture du mil et élevage bovin, donc un parc à Acacia albida et d'autre part la brousse ou forêt sèche des Moussey, pasteurs d'installation récente.

Certains parcs sont fossiles. La présence de leurs arbres dans des lieux aujourd'hui déserts ou très loin des villages indique que ces lieux furent autrefois occupés. Ces témoins archéologiques jalonnent parfois d'anciens itinéraires. En localisant sur la carte les rôneraies du Cameroun, on a cherché à reconstituer les mouvements de populations du pied des Monts Mandara jusqu'au Logone et de la Bénoué jusqu'au piémont de l'Adamaoua.

#### 4.4. Les parcs, paysages menacés

Les paysages de parcs, expressions de vieilles relations entre des hommes et leurs terroirs, sont soumis aujourd'hui à de fortes tensions, en raison de la croissance générale de la population, de la poussée urbaine, du développement des cultures de rente et de plus, dans les régions sahéliennes, des crises de sécheresse. L'arbre est menacé par les besoins énergétiques des villes ou bien par un prélèvement excessif de fourrage. Certes les néré, karité et Acacia albida ne sont habituellement pas touchés mais leur protection devient précaire. Les tamariniers, dont les fruits donnent un jus apprécié mélangé parfois au lait, disparaissent. Sur le plateau koukouya, les bosquets sont de plus en plus détruits par les cultures commerciales qui se font en leur cœur que le maintien

d'un liseré boisé protège encore à peine des feux de brousse [13].

Les parcs sont aussi menacés par les mesures qui poussent à l'introduction de nouvelles plantes ou de nouveaux systèmes de culture ainsi que par les grandes opérations d'aménagement du territoire. Si celles-ci se préoccupent parfois de l'arbre, c'est pour sa production ligneuse et non pour les multiples rôles qu'il joue dans les vieilles sociétés paysannes. Que vont devenir les gonakiers de la moyenne vallée du Sénégal, en pays Haalpulaar-Toucouleur, avec la suppression de la crue annuelle du fleuve qui devrait résulter du fonctionnement du barrage de Manantali et du passage à un système d'irrigation permanente ? Les gonakiers, *Acacia nilotica*, se développent dans les champs de sorgho, c'est-à-dire dans la zone de culture waalo, correspondant aux cuvettes en contrebas des berges, envahies chaque année par la crue. Ils ne peuvent normalement se reproduire que si la crue recouvre leur territoire. Ils fournissent du bois de chauffe, du charbon, du bois très dur pour les meubles et les outils, du fourrage. La suppression de la crue les condamne à terme à disparaître. On a prévu de les remplacer par des parcelles de ligniculture plantées soit par chaque village soit en régie avec des essences venant d'Afrique australe ou de l'Océan Indien. Mais ces arbres ne sont évidemment pas connus des paysans et leur statut ne leur apparaît pas clairement. Dans le système traditionnel, chaque arbre avait un propriétaire, celui du champ sur lequel il se trouvait. Les nouveaux arbres plantés dans des terrains communautaires sont sans propriétaires reconnus et identifiables, d'où la réticence des paysans vis-à-vis de ces reboisements qui ne joueront pas le même rôle que les anciens peuplements de gonakiers [5], [6]. En somme certains paysages de parcs posent des problèmes semblables à ceux des vieux paysages européens menacés de disparition, comme les bocages. Faut-il chercher à les conserver dans un souci de protection d'un patrimoine culturel ou pour des raisons d'ordre écologique ? Paul Péliissier met en garde contre les interventions de l'agriculture moderne et tout particulièrement contre les interventions sectorielles qui détruisent la solidarité - les paysans disent : l'amitié - de l'arbre et du champ [19]. Mais produits de civilisations en voie de bouleversement, ces paysages pourront-ils leur survivre ?

## 5. PAYSAGES ET DENSITÉ DE POPULATION

Le parc à *Acacia albida* et le paysage à auréoles montrent des aspects intensifs et des formes d'occupation permanente associées à des densités de population beaucoup plus fortes que celles dont il était question dans la première partie de cet article. N'alimentons pas la querelle *sur* l'intensification,

conséquence ou cause de l'accroissement de la densité de la population. Rappelons simplement, comme il y a déjà été fait allusion, que l'intensif n'est pas totalement ignoré même dans les agricultures itinérantes. Les petits jardins autour des cases en sont une manifestation. Mais le recours à l'intensif n'apparaît pas nécessaire à l'agriculteur africain tant que la surface ne manque pas et que les techniques habituelles lui permettent d'obtenir les mêmes quantités pour une moindre quantité de travail. Mais dès que la densité augmente, les périodes de repos du sol se raccourcissent et l'on revient plus fréquemment sur la même parcelle. Le paysage prend dès lors un aspect plus ordonné.

En Afrique centrale, c'est le cas déjà dans le Bas-zaïre où la pratique des buttes incinérées en savane (avec association sur la même butte d'une plante annuelle et d'un plant de manioc) donne au champ un aspect plus construit et plus régulier dont les traces subsistent quelque temps encore après que la parcelle a été abandonnée à la jachère. Le paysage s'organise en fonction de la topographie : sur le sommet ou sur un replat, le village entouré de ses palmiers, de ses petits jardins et de ses vergers de safoutiers qui lui fournissent la matière grasse; sur le versant, en dessous, les champs de buttes incinérées en production ou au repos; parfois au pied du versant, des haricots de saison sèche, quelques bananiers et un lambeau forestier. S'amorce ainsi un paysage de campagne [15]. Nous sommes loin encore cependant de ces catena subtiles que Paul Péliissier a décrites pour des paysanneries d'Afrique occidentale.

Au Rwanda comme au Burundi et dans une partie du Kivu d'altitude, des séquences s'organisent au flanc des collines. Un bouquet de bananiers, élément permanent, coiffe le sommet et enveloppe l'enclos d'habitation *sur* des sols relativement épais. Les champs de céréales, de patates douces et de haricots se trouvent *sur* peu en contrebas et reçoivent quelque fumure. Ça et là un carré de caféiers marque le lien avec le marché international, legs de l'époque coloniale. Une autre marque de cette époque est la transformation des marais des fonds de vallée. Naguère pâturages pour les troupeaux des chefs, ils ont été convertis en champs de saison sèche ou en viviers de pisciculture. Sur les crêtes plus élevées, des pâturages. Dans les trois dernières décennies, ce paysage a subi les effets de la croissance de la population qui a rendu les exploitations plus petites. Les surfaces en pâturages se sont aussi réduites mais en partie à cause de l'élimination ou de l'expulsion des gros propriétaires de bétail qui étaient généralement des Tutsi. Il y a eu extension considérable de la bananeraie pour la production de bière. Celle-ci assure en effet au paysan un modeste revenu monétaire tout au long de l'année alors que les gains provenant de la vente des haricots ou des céréales



sont saisonniers [4], [7], [11]. Comme sa production, contrairement à celle de la bière de sorgho, est un fait de l'homme, il en résulte parfois, dans le ménage, un conflit entre l'homme et le femme, l'homme voulant de la banane pour vendre de la bière et la femme de la banane pour nourrir la famille.

## 6. PAYSAGES ET DROITS FONCIERS

Une caractéristique d'une bonne partie des paysanneries africaines est l'absence de propriété individuelle de la terre. On y a vu un des obstacles à l'apparition d'agricultures plus modernes ou tournées davantage vers le marché. Mais qu'en est-il dans les paysages d'occupation dense et aux techniques plus intensives ? Les paysages ordonnés expriment-ils une forme d'appropriation individuelle de la terre ? Nous retrouvons ici la querelle de l'antériorité de la densité ou de la forme juridique. Dans un paysage à auréoles, les droits sur le sol dans l'anneau intérieur ont une permanence plus grande que dans le cercle extérieur. Mais la durée ne dépasse peut-être pas la vie d'une famille élémentaire. Au Rwanda, l'espace entourant l'enclos et plus spécialement la bananeraie sont régis par un droit de jouissance de durée indéfinie et transmissible aux descendants. Une partie des champs également. Mais l'espace soumis à l'alternance culture-jachère a un statut plus précaire. Grossièrement on peut dire qu'il est loué pour une période très courte (un an seulement parfois) au chef de lignage (naguère généralement un Tutsi) détenteur des droits sur le sol. L'accroissement de la population n'a pas seulement réduit la taille de l'exploitation mais elle a diminué celle de l'espace en jouissance indéfinie, qu'il a fallu partager d'une génération à l'autre et elle a accru celle de l'espace cultivé à titre précaire, augmentant ainsi les charges de location, altérant les ressources familiales et renforçant les éléments d'insécurité.

La période post-coloniale a introduit des éléments de perturbation importants dans l'exercice des droits fonciers. Les États ont souvent traduit l'absence de propriété individuelle de la terre par la notion d'une terre appartenant à l'État et que celui-ci par conséquent pouvait concéder par exemple pour des opérations de type moderne. Des fonctionnaires ont souvent bénéficié de telles attributions. Des chefs locaux ont cherché parfois à tirer parti des législations nouvelles. Beaucoup de commerçants et d'hommes politiques ont joué de la fluidité juridique pour se faire reconnaître des droits sur de vastes lots dans leur région d'origine. Le développement de ranches appartenant à des hommes « d'affaires » souvent issus du monde politique urbain mais ayant conservé des liens avec leur milieu traditionnel a introduit ainsi des éléments nouveaux dans les paysages du zaïre occidental, comme par exemple au Kwilu-Kwango.

## 7. PAYSAGES EN ÉVOLUTION

Les remarques qui précèdent montrent que les paysages africains actuels sont aussi le résultat de transformations profondes qui les ont affectées au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Les unes sont le produit de l'intervention coloniale, les autres de l'évolution qui a eu lieu par la suite.

Le système des cultures imposées et les contrôles administratifs ont entraîné souvent l'obligation de regrouper une partie des champs et de les rapprocher de la route. L'imposition de certaines cultures commerciales, comme le café, le cacao ou l'hévéa, a introduit des éléments d'exploitation permanente, mais souvent avec peine et pour peu de temps. Des interdits nouveaux sont apparus comme celui de cultiver à moins d'une certaine distance des rivières. Ce dernier interdit s'est accompagné souvent d'une modification de l'habitat, par transfert des sites proches des cours d'eau vers des surfaces de plateau hors de portée des Glossines, vectrices de la trypanosomiase. On a accompagné ce transfert par un regroupement des hameaux en villages plus gros localisés souvent le long d'une route facilitant le contrôle administratif tout autant que le contrôle sanitaire. Nous avons décrit les péripéties de cette transformation dans le cas du Kwilu [16]. Mais on est revenu parfois sur certaines décisions. Vers 1920, les autorités du Soudan anglo-égyptien considéraient que les Zande, éparpillés en petits hameaux, vivaient « comme des bêtes dans la nature sauvage » et ont décidé de les rassembler. Plus tard, après 1940, dans le cadre du Zande Scheme, on jugea préférable de les disperser en petits villages. Dans les territoires français, le regroupement des Zande le long des routes a abouti parfois à une duplication de l'habitat, l'agriculteur vivant sur ses champs mais conservant une maison pour la forme dans le village officiel [12].

Cela nous conduit à rappeler ici l'effet important que l'habitat peut avoir dans la formation du paysage *rural*, aspect que nous avons négligé dans les paragraphes précédents. La formule du gros village crée un noyau d'une certaine permanence et favorise le développement d'auréoles à intensité d'exploitation décroissante. L'habitat dispersé multiplie les petites structures annulaires séparées les unes des autres. Si la population devient suffisamment dense, ces structures peuvent aller jusqu'à la couverture totale du territoire comme dans le cas des collines du Rwanda.

Les transformations imposées de l'habitat ont un effet certain sur l'évolution du paysage. Or elles se sont poursuivies après la période coloniale. La Tanzanie jugeant l'habitat isolé impropre au progrès que devaient engendrer la socialisation de l'économie et la collectivisation de l'agriculture, s'est lancée dans une opération de villagisation. On n'a pas tenu compte que

le regroupement rendait difficile le maintien des jardins de case et qu'il n'y avait pas de place pour tous les champs permanents à proximité du village.

Les grandes opérations de développement ont créé des paysages nouveaux : culture irriguée dans le Soudan central et au Mali. Les « lotissements » systématiques des paysannats imaginés par l'INEAC au Congo belge et que l'on voulait généraliser à l'ensemble du pays par contre n'ont pas laissé de traces. Ils se sont le plus souvent dissous. Seule la plaine de la Ruzizi où l'opération s'est poursuivie, avec développement de l'irrigation, en territoire burundais, en a conservé les grands paysages géométriques.

Certaines mesures obligatoires de la période coloniale ont eu des effets paysagiques plus persistants. Ainsi les opérations de lutte contre l'érosion des sols sur les versants du Rwanda, du Burundi et du Kivu ont corseté les versants de haies anti-érosives. Le plus souvent disparues au zaïre, elles ont donné naissance à des rideaux au Rwanda et au Burundi voire même à un paysage de banquettes terrassées.

## 8. CONCLUSION

Les paysages africains sont sans doute, parmi tous les paysages agraires, ceux qui devraient à terme connaître les plus grands changements. Paradoxalement l'Afrique tropicale, qui est pourtant presque à la porte de l'Europe, n'a subi que très tardivement l'effet de la civilisation européenne. Pendant des siècles, celle-ci n'a fait que l'effleurer. Les paysages de l'Afrique tropicale se sont donc construits de façon autonome. La conquête européenne n'a pas conduit, contrairement à ce qui s'est passé en Amérique du Nord, à substituer brutalement de nouveaux paysages à ceux qui existaient antérieurement. L'occupation coloniale n'a été qu'un encadrement assez lâche. Certes les bouleversements économiques, politiques et sociaux ont été considérables. Le plus important et le plus visible aujourd'hui est l'urbanisation d'une grande partie de la population. Les effets sur les campagnes ont été nombreux et divers mais ils continuent à être contrôlés plus ou moins bien par les sociétés rurales traditionnelles. Les techniques agricoles n'ont pratiquement pas encore été modifiées. Les encadrements sociaux traditionnels gardent une part importante de leur puissance, dans la conception même de l'exploitation agricole notamment et dans le système foncier. Cependant l'impression générale est souvent celle d'une situation bloquée avec d'énormes tensions intérieures. Si celles-ci déverrouillent les blocages, ne faut-il pas s'attendre à une transformation profonde et sans doute rapide des paysages ? Mais ceux-ci conserveront certainement de fortes originalités.

## RÉFÉRENCES

- [1] -, , *Atlas des structures agraires au sud du Sahara*, ORSTOM, Paris.
- [2] -, 1980, *L'arbre en Afrique tropicale. La fonction et le signe*, Cahiers de l'ORSTOM - Série Sciences humaines, XVII 3-4, 127-321.
- [3] -, 1970. *Terroirs africains et malgaches, Etudes rurales*, 37-38-39, 7-555.
- [4] BART, F., BART, A., 1993, *Montagnes d'Afrique, terres paysannes. Le cas du Rwanda*, collection *Espaces Tropicaux*, 7, Centre d'Etudes de Géographie Tropicale, Presses Universitaires de Bordeaux, Talence, 588 p.
- [5] CAMARA, A.M., 1994, *L'arbre dans la mise en valeur de la plaine alluviale du Sénégal*, thèse de doctorat de l'Université Libre de Bruxelles, 472 p., (non publié).
- [6] CAMARA, A.M., 1995, Sylviculture, aménagement intégré du bassin du Sénégal et développement à la base, *Revue Belge de Géographie*, 119ème année, 1-2, 58, 23-32.
- [7] de LAME, 1995, La bière en bouteille et le lait de la houe, parabole d'une colline rwandaise, *Alimentations, traditions et développement en Afrique intertropicale*, (R. Devisch, F. De Boeck, D. Jonckers, eds.), L'Harmattan, Paris, 116-153.
- [8] de SCHLIPPÉ, P., 1956, *Shifting Cultivation in Africa. The Zancle System of Agriculture*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 304 p.
- [9] de SCHLIPPÉ, P., 1986, *Ecocultures d'Afrique (Shifting Cultivation in Africa)*, (traduit et adapté par F. Onclincx, M. Favart & H. Dupriez), Editions Terre et Vie, Nivelles - L'Harmattan, Paris, 202 p.
- [10] FRESCO, L., 1986, *Cassava in shifting cultivation. A systems approach to agricultural technology development in Africa*, Koninkrijk Instituut voor Tropen, Amsterdam, 239 p.
- [11] COTANÈGRE, J.-F., 1983, La banane au Rwanda, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 36, 311-342.
- [12] GROOTAERS, J.-L., 1995, "Shifting civilizers" among "shifting cultivators" : a history of agricultural development in Central African Zandeland, *Alimentations, traditions et développement en Afrique intertropicale*, (R. Devisch, F. De Boeck, D. Jonckers, eds.), L'Harmattan, Paris, 155-179.
- [13] GUILLOT, B., 1980, La création et la destruction des bosquets koukouya, symboles d'une civilisation et de son déclin, *L'arbre en Afrique tropicale, Cahiers de l'ORSTOM - Série Sciences humaines*, XVII 3-4, 171-189.
- [14] MORGAN, W.B., 1955, Farming practice, settlement pattern and population density in South-



- Eastern Nigeria, *Geographical Journal*, CXXI, 3, 320-333.
- [15] NICOLAÏ, H., 1961, *Luozi, Géographie régionale d'un pays du Bas-Congo*, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des Sciences naturelles et médicales, *Mémoires* in 8°, Bruxelles, nouvelle série, XII, 5, 95 p.
- [16] NICOLAÏ, H., 1963, *Le Kwilu. Etude géographique d'une région congolaise*, CEMUBAC, Bruxelles, 469 p.
- [17] PÉLISSIER, P., 1963, *les pays du Bas-Ouémé. Une région-témoin du Dahomey méridional*, Faculté des Lettres et Sciences humaines de Dakar, *Travaux du Département de Géographie*, 10, 173 p.
- [18] PÉLISSIER, P., 1966, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Imp. Fabrègues, Saint-Yrieix, 974 p.
- [19] PÉLISSIER, P., 1980, L'arbre dans les paysages agraires de l'Afrique Noire, *L'arbre en Afrique tropicale, Cahiers de l'ORSTOM - Série Sciences humaines*, XVII 3-4, 131-136.
- [20] PÉLISSIER, P., SAUTTER, G., 1970, Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches, *Terroirs africains et malgaches, Etudes rurales*, 37-38-39, 7-45.
- [21] RAISON, J.-P., (éd.), 1988, Les "parcs" en Afrique. Etat des connaissances et perspectives de recherches, *Encyclopédie des techniques agricoles en Afrique tropicale*, document de travail, Centre d'Etudes Africaines, EHESS, Paris, 117 p.
- [22] RICHARDS, A.I., 1958, A changing pattern of agriculture in East Africa, The Bemba of the Northern Rhodesia, *Geographical Journal*, CXXIV, 3, 302-314.
- [23] SAUTTER, G., 1962, A propos de quelques terroirs d'Afrique occidentales, *Etudes rurales*, 24-86.
- [24] SCHWARTZ, A., 1980, La palmeraie subspontanée d'*Elaeis guineensis* en pays Guéré-Nidrou (ouest de la Côte d'Ivoire). Une explication sociologique, *L'arbre en Afrique tropicale, Cahiers de l'ORSTOM - Série Sciences humaines*, XVII 3-4, 283-284.
- [25] TULIPPE, O., WILMET, J., 1964, Géographie de l'agriculture en Afrique centrale. Essai de synthèse, *Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques*, XXXIII, 2, 303-374.
- [26] WILMET, J., 1963, Contributions récentes à la connaissance de l'agriculture itinérante en Afrique occidentale et centrale, *Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques*, XXXII, 1, 51-63.
- [27] WILMET, J., 1964, *Systèmes agraires et techniques agricoles au Katanga*, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Classe des Sciences naturelles et médicales, *Mémoires* in 8°, Bruxelles, nouvelle série, XIV, 5, 96 p.

**Henri NICOLAÏ**  
*Université Libre de Bruxelles*  
*Laboratoire de Géographie humaine*  
*Campus de la Plaine*  
*Boulevard du Triomphe CP 246*  
**1050 BRUXELLES, BELGIQUE**